

**SYNDICAT  
D'ETUDES ET DE REALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DECHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**

**Réunion du Comité Syndical**

du mercredi 06 mars 2002

**1.06**

-----  
**Modification du siège social du  
S.E.R.T.R.I.D.**  
-----

**RAPPORT**

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Le S.E.R.T.R.I.D. dispose de son centre administratif. Les services, depuis le 6 février dernier, s'y installent.

Il importe d'actualiser la nomenclature SIRET du Syndicat pour exploiter les installations de production d'électricité.

Les statuts du S.E.R.T.R.I.D. précisent : (Article 4) : "Le siège du S.E.R.T.R.I.D. est temporairement fixé à Belfort, 10 boulevard Henri Dunant. Il sera transféré sur le site de la zone industrielle et portuaire de Bourogne après que le Comité Syndical en aura expressément délibéré".

Il convient donc que le Comité Syndical se prononce sur le changement du lieu du siège social pour que celui-ci soit transféré sur la zone industrielle de Bourogne.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de se PRONONCER favorablement sur les termes de ce rapport,
- en cas d'acceptation, de FIXER le nouveau siège social du S.E.R.T.R.I.D. comme suit:

S.E.R.T.R.I.D.  
Ecopole de BOUROGNE  
Zone Industrielle de BOUROGNE  
90140 BOUROGNE

M. le Président indique que cette modification revêt un caractère d'urgence car elle détermine le changement du code SIRET du S.E.R.T.R.I.D., ce qui permettra au Syndicat de pouvoir livrer sur le réseau EDF le courant produit par le Turboalternateur.

Le Comité Syndical après avoir entendu les explications de M. le Président, à l'UNANIMITE :

- se **PRONONCE** favorablement sur les termes de ce rapport,
- **FIXE** le nouveau siège social du S.E.R.T.R.I.D. comme suit:

S.E.R.T.R.I.D.  
Ecopole de BOUROGNE  
Zone Industrielle de BOUROGNE  
90140 BOUROGNE

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 13 mars 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme ,  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

